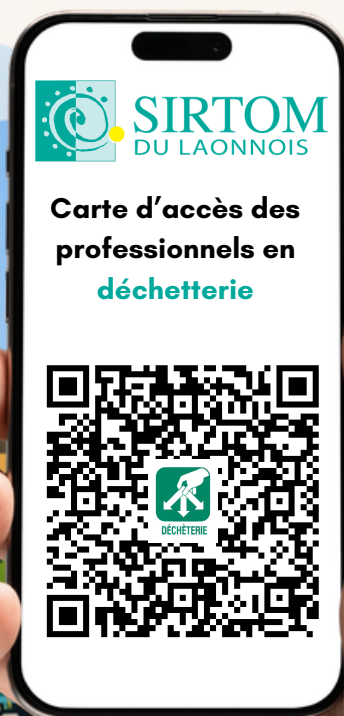




Règlement pour l'accès des professionnels en déchetterie

(commerçants, artisans, administrations et associations)



**Accès autorisé du
lundi au vendredi 12h**

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Laonnois



Site Marc Buvry - Faubourg de Leuilly - 02000 LAON



03 23 26 80 00



tritou@sirtom-du-laonnois.com



www.sirtom-du-laonnois.com



Comment obtenir votre carte numérique ?

1

CREEZ VOTRE COMPTE

Rendez-vous sur le site du SIRTOM du Laonnois et créez votre espace professionnel en quelques minutes

2

TRANSMETTEZ VOS JUSTIFICATIFS

- Kbis ou justificatif d'immatriculation
- Statuts (associations, administrations)
- Carte artisan ou justificatif professionnel
- Cartes grises des véhicules utilisés

3

ACHETEZ VOS PASSAGES

Rechargez votre compte et achetez vos passages directement en ligne en toute sécurité

La carte numérique est obligatoire pour chaque passage, même pour les déchets gratuits

Tarification des accès en déchetterie

Type de véhicule	Tarif unitaire TTC d'un passage
VL et VL fourgonnette PV ⁽¹⁾ < 1,25 t	27 €
Fourgon 1,25 t < PV < 2,02 t	56 €
Camion de moins de 3,5 t 2,02 t < PV < 3,5 t	73 €

((1) PV = poids à vide (case G1 de la carte grise)

L'ajout de passages au solde de votre carte se fait de préférence par virement administratif ou carte bancaire. Aucun remboursement ne peut être réalisé.

La carte permet de vider le véhicule ou une remorque. Si vous vous présentez avec un véhicule et une remorque avec des déchets payants deux passages seront comptabilisés.

Conditions d'accès en déchetterie

- Le chauffeur présente son QR code à chaque passage.
- Afin d'assurer la traçabilité, un bordereau de suivi des déchets devra OBLIGATOIREMENT être remis au gardien avant chaque dépôt. Un modèle est disponible sur notre site www.sirtom-du-laonnois.com dans l'espace professionnel dans l'onglet « Les déchetteries ».
- Les déchets doivent être pré-triés et triés en fonction de leur nature.
- Le déchargement se fera dans le respect du règlement et des règles de sécurité de la déchetterie (attention, il est strictement interdit de benner les déchets dans les bennes).

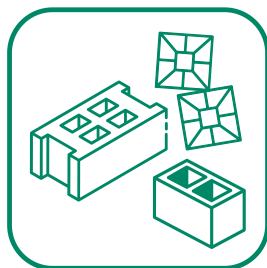
Déchets acceptés



DÉCHETS
ENCOMBRANTS



BOIS



GRAVATS INERTES



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



VÉGÉTAUX

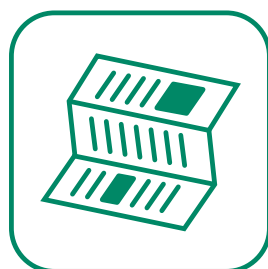
Déchets acceptés gratuitement



Pour bénéficier de la gratuité, le véhicule ne doit contenir que des déchets gratuits.



EMBALLAGES
EN VERRE



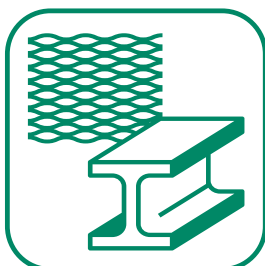
PAPIERS



CARTONS



APPAREILS
ÉLECTRIQUES



MÉTAUX



TEXTILES



MEUBLES
LITERIE

Horaires des déchetteries



L'accès en déchetterie est autorisé **jusqu'au vendredi 12h** pour les professionnels !

Toutes les déchetteries sont fermées les jours fériés.

***Fermeture à 17h en horaire d'hiver de novembre à mars.**

Anizy-le-Grand	lundi 14h - 18h*, mercredi 9h - 12h / 14h - 18h*, vendredi 9h - 12h
Aulnois-sous-Laon	lundi, mercredi 9h - 13h / 14h - 18h*, vendredi 9h - 12h
Bourg-et-Comin	mercredi 14h - 18h*
Coucy-le-Château	lundi, jeudi 14h - 18h*, mercredi 9h - 12h / 14h - 18h*, vendredi 9h - 12h
Crépy	lundi 9h - 12h, mercredi 9h - 13h / 14h - 18h*
Festieux	mardi, mercredi, jeudi 9h - 13h / 14h - 18h*
Laon	lundi, mardi, mercredi, Jeudi 9h - 12h / 13h - 18h*, vendredi 9h - 12h
Liesse-Notre-Dame	mardi, jeudi 9h - 12h / 13h - 18h*, mercredi 14h - 17h
Sissonne	lundi, mercredi 9h - 12h / 13h - 18h*, vendredi 9h - 12h
Pontavert	mardi, jeudi 14h - 18h*
Villeneuve-sur-Aisne	mardi, mercredi, 9h - 13h / 14h - 18h*, vendredi 9h - 12h

IPNS - SIRTOM DU LAONNOIS - 2026



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

